

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 6 mai 2019, à 20 heures.

**Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.**

Présences :

Absences :

M<sup>mes</sup> Denise Mercier  
Lyne Vachon

M. Jacques Chabot

MM Daniel Perron  
Fernand Filion  
Raymond Roy

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 20 heures et 04 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 19-05-134**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Ajouter les points suivants :**

- 7.6. Demande pour récupérer le piano offert en don à la municipalité;
- 7.7. Demande de changement de catégorie pour le service d'enlèvement des matières résiduelles et recyclables;
- 7.8. Autorisation pour assister au 6<sup>e</sup> Rendez-vous des ressources naturelles de l'AFAT;
- 14.9. Proposition d'un poste d'agent de développement en milieu communautaire;
- 14.10. Adoption de la Politique relative à l'appréciation du rendement de la direction générale;
- 14.11. Proposition de modifications au *Guide de référence des employés municipaux* concernant les mesures disciplinaires;
- 14.12. Proposition de modifications au contrat de travail du directeur général;
- 14.13. Proposition de modifications au Guide de référence des employés municipaux concernant la gestion des heures supplémentaires;
- 14.14. Proposition d'un sondage à envoyer à la population concernant la rationalisation des dépenses pour 2020-2021;
- 14.15. Proposition de mandats à déléguer au titulaire du poste d'agent de développement en milieu communautaire (*ancien coordinateur des loisirs*);

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
- 3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
- 4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
- 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
- 6. URBANISME;

- 6.1. Nomination du président du Comité d'urbanisme de Palmarolle;
- 6.2. Nomination d'un fonctionnaire désigné pour la délivrance des permis et certificats;
- 6.3. Demande d'autorisation à la MRCAO pour avoir accès aux fiches d'évaluations numériques;
- 6.4. Dossier Simon Lemieux;
- 6.5. Dossier Épicerie Marion & Fils;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 7.1. Autorisation pour assister à une journée d'échange dédiée aux acteurs de l'écosystème de soutien en économie sociale/entrepreneuriat collectif;
  - 7.2. Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle de l'*Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie* (OBVAJ);
  - 7.3. Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle de *Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue* (LSAT);
  - 7.4. *Association des résidents de l'HLM de Palmarolle* – Demande de don d'une remise extérieure;
  - 7.5. Appui au projet de Hockey-Luge à Palmarolle;
  - 7.6. Demande pour récupérer le piano offert en don à la municipalité;
  - 7.7. Demande de changement de catégorie pour le service d'enlèvement des matières résiduelles et recyclables;
  - 7.8. Autorisation pour assister au 6<sup>e</sup> Rendez-vous des ressources naturelles de l'AFAT;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PAROLE AU PUBLIC;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
  - 12.1. Programme d'aide à la voirie locale – Redressement des infrastructures routières locales;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 14.1. Identification de territoires incompatibles à l'activité minière;
  - 14.2. Nomination d'un représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'*Office d'Habitation Lac Abitibi*;
  - 14.3. Renouvellement de l'adhésion annuelle à *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*;
  - 14.4. Adjudication de la soumission pour l'épandage de l'abat-poussière;
  - 14.5. Location de la grande salle du Centre municipal avec la cuisine;
  - 14.6. Mandat à l'agente de développement et détermination des actions prioritaires;
  - 14.7. Utilisation sécuritaire des appareils et des accessoires d'exercices au local Desjardins;
  - 14.8. Participation aux assemblées extraordinaires par voie électronique;
  - 14.9. Proposition d'un poste d'Agent de développement en milieu communautaire;

- 14.10. Adoption de la Politique relative à l'appréciation du rendement de la direction générale;
- 14.11. Proposition de modifications au *Guide de référence des employés municipaux* concernant les mesures disciplinaires;
- 14.12. Proposition de modifications au contrat de travail du directeur général;
- 14.13. Proposition de modifications au *Guide de référence des employés municipaux* concernant la gestion des heures supplémentaires;
- 14.14. Proposition d'un sondage à envoyer à la population concernant la rationalisation des dépenses pour 2020-2021;
- 14.15. Proposition de mandats à déléguer au titulaire du poste d'agent de développement en milieu communautaire (*ancien poste coordinateur des loisirs*);
- 15. EMPLOYÉS;
  - 15.1. Embauche d'une préposée à la bibliothèque de Palmarolle;
- 16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
- 17. PAROLE AU PUBLIC;
- 18. SUJETS DIVERS (VARIA);
  - 18.1. Calendrier de l'horaire planifié du bureau municipal en période estivale;
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

#### → **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

##### **Résolution n° 19-05-135**

##### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

##### **Résolution n° 19-05-136**

##### **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté avec la modification suivante :

À la page 2, à la résolution 19-04-132 Relocalisation des services du CLSC, que le 6<sup>e</sup> paragraphe « *que suite à la rencontre des citoyens avec le CISSSAT qui s'est tenue à l'Église de Palmarolle le 30 janvier 2019, le Comité exécutif de la Maison des aînés de Palmarolle a signifié à la Municipalité une opinion favorable à l'occupation de ladite salle du Centre municipal pour conserver les services du CLSC* » est supprimé et remplacé par : « *que suite à la rencontre de l'assemblée*

*citoyenne liée à la Maison des Aînés avec son Comité exécutif qui a eu lieu le 17 mars 2019 à l'Église de Palmarolle, les citoyens présents à cette rencontre ont signifié une opinion favorable transmise à la Municipalité sous forme de résolution de leur assemblée, par correspondance, à ce que la salle municipale du rez-de-chaussée puisse être occupée de façon temporaire par le CLSC afin de conserver à Palmarolle ses services de 1<sup>re</sup> ligne de proximité. »*

#### → **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

MMQ Assurances – Vérifier avec CIA Informatique si les logiciels contre les cyberattaques sont suffisants sans que nous soyons obligés de prendre une assurance supplémentaire pour notre serveur auprès de nos assurances.

Défi lamgold – Vérifier avec Guy Fortin qui sera présent sur place pour ouvrir les portes de l'aréna aux coureurs du Défi lamgold lors de la course du 1<sup>er</sup> juin prochain.

#### → **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

Lettre d'une citoyenne concernant le compte de taxes

Lettre d'une citoyenne en désaccord avec les intérêts qui lui sont facturés sur son versement de taxes du mois de mars payé après l'échéance.

#### → **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

#### → **URBANISME**

**Résolution n° 19-05-137**

**Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme de Palmarolle**

**ATTENDU** que le *Comité consultatif d'urbanisme* de Palmarolle est constitué en vertu du *Règlement n° 259* de la Municipalité;

**ATTENDU** que l'article 12 du *Règlement n° 259* stipule que le président du comité est nommé par le conseil municipal sur suggestion des membres du comité à la première séance du conseil de chaque année;

**ATTENDU** que la nomination n'a pas été faite en janvier 2019 comme il aurait dû être;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de la suggestion des membres du *Comité*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Fernand Fillion président du *Comité consultatif d'urbanisme* de Palmarolle pour l'année 2019.

**Résolution n° 19-05-138**

**Nomination d'un fonctionnaire désigné pour la délivrance des permis et certificats**

**ATTENDU** que la municipalité a signé une entente de collaboration avec la Ville de La Sarre pour les services d'inspecteur municipal et de conseiller en urbanisme 12 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** que l'inspectrice de la Ville de La Sarre est principalement en charge de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Palmarolle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal nomme M<sup>me</sup> Marie-Pier Anglehart en tant qu'inspectrice en bâtiments pour la Municipalité de Palmarolle, et ce, à compter du 6 mai 2019 et l'autorise à signer tous les permis et certificats délivrés à Palmarolle.

**Résolution n° 19-05-139**

**Demande d'autorisation à la MRCAO pour avoir accès aux fiches d'évaluations numériques**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal demande à la *Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest* (MRCAO) d'obtenir les fiches d'évaluations numériques pour l'inspectrice municipale Marie-Pier Anglehart pour qu'elle puisse accéder aux données pour l'urbanisme de la Municipalité de Palmarolle à partir de son poste de travail à Palmarolle et à La Sarre.

**Résolution n° 19-05-140**

**Dossier Simon Lemieux – Possible amendement à l'article 7 du Règlement 306 concernant la largeur des chemins de villégiature**

**ATTENDU** que le projet se trouve en partie en zone humide;

**ATTENDU** qu'une acceptation de la demande causerait un précédent étant donné que d'autres chemins plus anciens ne respectent pas ces normes;

**ATTENDU** que les critères de municipalisation d'un chemin ont été établis par le conseil pour assurer la sécurité et la durabilité des chemins sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la déneigeuse et les véhicules d'urgences ont besoin d'une largeur de chaussée minimale de 10 mètres pour être en mesure de circuler avec sécurité sur les chemins de villégiature;

**CONSIDÉRANT** que le *Comité consultatif d'urbanisme* recommande au conseil municipal de ne pas modifier les normes de construction des chemins et de s'assurer que le promoteur respecte tous les critères du règlement s'il veut que son futur chemin soit municipalisé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal n'autorise pas d'amendement au *Règlement n° 306 concernant la largeur des chemins de villégiature* puisque le rétrécissement dudit chemin ne permettrait pas la circulation des véhicules d'urgences (ambulance, pompier) ni de la déneigeuse.

**Résolution n° 19-05-141**

**Dossier Épicerie Marion & Fils – Demande pour changer le zonage de deux terrains**

- ATTENDU** qu'une entente est survenue avec le promoteur en novembre 2018 pour l'acquisition d'un terrain;
- ATTENDU** que dans une lettre datée du 25 mars 2019, le promoteur rectifie sa demande initiale en demandant d'y inclure de nouveaux lots;
- ATTENDU** que la partie ouest du terrain est incluse dans la zone 201 qui est 100% résidentielle;
- ATTENDU** que le zonage actuel ne permettrait pas de réaliser l'usage souhaité sur l'ensemble du terrain acheté;
- CONSIDÉRANT** ce secteur est non développé et susceptible de recevoir d'autres entreprises dans le futur;
- CONSIDÉRANT** qu'une augmentation de la superficie de la zone mixte est souhaitable dans ce secteur en raison du potentiel commercial;
- CONSIDÉRANT** que le *Comité consultatif d'urbanisme* recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage en modifiant les limites de la zone mixte 106 (tel qu'illustré au plan 1);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la modification au *Règlement de zonage* afin de modifier les limites de la zone mixte 106.



**→ DEMANDES ET AUTORISATIONS**

**Résolution n° 19-05-142**

**Autorisation pour assister à une journée d'échange dédiée aux acteurs de l'écosystème de soutien en économie sociale/entrepreneuriat collectif**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal ne délègue personne afin d'assister à la journée d'échange dédiée aux acteurs de l'écosystème de soutien en économie sociale/entrepreneuriat collectif d'*Espace entrepreneuriat collectif*, qui se tiendra le jeudi 16 mai prochain à Rouyn-Noranda toute la journée à compter de 8 h 30.

**Résolution n° 19-05-143**

**Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal ne délègue personne afin d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'*Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie* (OBVAJ), qui se tiendra le mercredi 22 mai prochain à Val-d'Or à 17 heures.

**Résolution n° 19-05-144**

**Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT)**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal ne délègue personne afin d'assister à l'assemblée générale annuelle de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue qui se tiendra le mardi 11 juin prochain à Malartic à 19 heures.

**Résolution n° 19-05-145**

**Association des résidents de l'HLM de Palmarolle – Demande de don d'une remise extérieure**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accepte de céder la remise à l'HLM de Palmarolle seulement après vérification que ladite remise appartient réellement à la Municipalité.

**Résolution n° 19-05-146**

**Appui au projet de Hockey-Luge à Palmarolle**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal appuie moralement le projet de Hockey-Luge à Palmarolle et enverra une lettre en ce sens à ses organisateurs pour les soutenir dans leur recherche de subventions et de commanditaires.

**QUE** le conseil municipal demande aux organisateurs du projet de Hockey-Luge à Palmarolle de présenter un sommaire de l'aide financière qu'ils ont réussi à obtenir.

**Résolution n° 19-05-147**

**Demande pour récupérer le piano offert en don à la municipalité**

**ATTENDU** qu'en octobre 2016, monsieur François Mercier a fait don d'un piano familial à la Municipalité de Palmarolle afin qu'il soit disponible aux personnes qui louent au Centre municipal lors de locations de salle;

**CONSIDÉRANT** que depuis plus d'un an le piano est inutilisé et est remisé dans un coin du vestiaire au Centre municipal;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Mercier a manifesté son désir de récupérer le piano familial;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accepte de céder ledit piano à monsieur François Mercier, dans son état actuel, et devra le récupérer à ses frais pour le déménagement.

**Résolution n° 19-05-148**

**Demande de changement de catégorie pour le service d'enlèvement des matières résiduelles et recyclables**

**ATTENDU** que le *Règlement n° 293* permet de changer de catégorie de 740 \$ à 1 110 \$ pour le service d'enlèvement des matières résiduelles et recyclables;

**ATTENDU** que le contrat signé avec l'entrepreneur *Les Entreprises J.L.R. Inc.* qui dessert la Municipalité pour la cueillette de matières résiduelles et recyclables arrive à échéance à la fin de l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur *Les Entreprises J.L.R. Inc.* charge un surplus à la Municipalité pour ce changement de catégorie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise le changement de catégorie pour le service d'enlèvement des matières résiduelles et recyclables selon la catégorie correspondante au *Règlement n° 293* à la condition que le surplus facturé à la Municipalité par l'entrepreneur soit payé par le demandeur.

**Résolution n° 19-05-149**

**Autorisation pour assister au 6<sup>e</sup> Rendez-vous des ressources naturelles de l'AFAT**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal ne délègue personne afin d'assister au 6<sup>e</sup> *Rendez-vous de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)* qui se tiendra à La Motte le 16 mai prochain.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

**Résolution n° 19-05-150**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 avril 2019**

**ATTENDU** que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;



**ATTENDU** que la municipalité a choisi d'investir, en 2012, dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Fillion et unanimement résolu :

**QUE** la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 30 avril 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cinquante mille cinq cent soixante-cinq dollars et soixante-huit cents (50 565.68 \$);

**QUE** la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante-neuf cents (32 398.59 \$);

**QUE** la liste des salaires versés au 30 avril 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars et cinquante-neuf cents (29 289.59\$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**Résolution n° 19-05-151**

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales**

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU** que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Abitibi-Ouest a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU** que choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil la Municipalité de Palmarolle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

→ **HYGIÈNE DU MILIEU**     *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Résolution n° 19-05-152**

**Relocalisation du CLSC à Palmarolle**

**ATTENDU** que suite à la rencontre de l'assemblée citoyenne qui a eu lieu le 17 mars 2019 à l'Église de Palmarolle, les citoyens présents à cette rencontre ont signifié une opinion favorable transmise à la Municipalité sous forme de résolution de leur assemblée, par correspondance, à ce que la salle municipale du rez-de-chaussée puisse être occupée de façon temporaire par le CLSC afin de conserver à Palmarolle ses services de proximité de première ligne;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a reconsidéré sa résolution n° 19-04-132, ayant constaté que des éléments importants avaient été omis;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun ajout ne peut être effectué à une résolution déjà adoptée et que pour ce faire ladite résolution doit être abrogée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal abroge la résolution n° 19-04-132;

**QUE** le conseil municipal autorise l'occupation d'une partie de la grande salle du Centre municipal pour aménager les lieux afin d'y accueillir temporairement le *Centre local de services communautaire* (CLSC), à la condition explicite que le *Centre intégré de Santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue*

(CISSSAT) continue les démarches afin de relocaliser et conserver, dans un délai de deux (2) ans, le CLSC à Palmarolle.

**Résolution n° 19-05-153**

**Identification de territoires incompatibles à l'activité minière**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités régionales de comté (MRC) peuvent, depuis le 14 décembre 2016, délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans leurs schémas d'aménagement et de développement (SAD);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la Municipalité de Palmarolle souhaite identifier des secteurs comme des territoires potentiellement incompatibles avec l'activité minière;

**QUE** le conseil municipal mandate le Comité consultatif d'urbanisme afin de faire les recherches pour identifier lesdits secteurs et en faire ses recommandations aux membres du conseil municipal;

**QU'**une demande soit adressée à la MRC d'Abitibi-Ouest afin que celle-ci amorce, dans les meilleurs délais, les démarches visant à identifier et délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans son schéma d'aménagement et de développement (SAD).

**Résolution n° 19-05-154**

**Nomination d'un représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'OH Lac Abitibi**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal nomme la mairesse Louisa Gobeil en tant que représentante de la Municipalité de Palmarolle au sein du conseil d'administration de l'*Office d'Habitation Lac Abitibi*, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Résolution n° 19-05-155**

**Renouvellement de l'adhésion annuelle à Réseau québécois de Villes et Villages en santé**

**ATTENDU** que la Municipalité a renouvelé son adhésion au *Réseau québécois de Villes et Villages en santé* en 2016, 2017 et 2018;

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure afin de prendre le temps de vérifier la pertinence pour la Municipalité d'être membre au *Réseau québécois de Villes et Villages en Santé (RQVVS)* pour l'année 2019.

**Résolution n° 19-05-156**

**Adjudication de la soumission pour l'épandage de l'abat-poussière**

**ATTENDU** qu'à la résolution 19-04-113 concernant l'adjudication de la soumission pour l'achat d'abat-poussière et pour l'épandage de celui-ci, il a été demandé à la directrice

générale Carole Samson de vérifier avec le contremaître des travaux publics la possibilité que la municipalité puisse effectuer elle-même l'épandage de l'abat-poussière avec sa propre machinerie;

**ATTENDU** qu'après ces vérifications il a été évalué que l'épandage coûterait à la municipalité douze mille cinq cents dollars (12 500 \$) par année et qu'au bout de quatre (4) ans, l'achat d'une nouvelle benne pour le camion serait obligatoire à cause de l'usure par le calcium;

**CONSIDÉRANT** qu'il ne serait pas rentable pour la municipalité d'effectuer elle-même l'épandage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et majoritairement résolu et adopté (3 Pour, 1 Contre, 1 Abstention) :

**QUE** le conseil municipal adjuge la soumission de *Proulx & Genesse* pour l'épandage de l'abat-poussière au coût de mille sept cent vingt et un dollars et soixante-seize cents (1 721.76 \$). La dépense totale sera affectée au fonds *Carrière et Sablière* de la Municipalité.

<b>Épandage Proulx &amp; Genesse</b>			
Coûts	Taux	Quantité	Total
Taux horaire	115 \$/h	6.5 h	747.50 \$
Lavage	100 \$/h	1 h	100 \$
Citerne	100 \$/h	6.5 h	650 \$
Sous total			1 497.50 \$
TPS			74.88 \$
TVQ			149.38 \$
<b>Total</b>			<b>1 721.76\$</b>

**Résolution n° 19-05-157**

**Location de la grande salle du Centre municipal avec la cuisine**

**ATTENDU** qu'à la résolution 18-10-301 le conseil municipal a adopté une nouvelle tarification et des conditions de location des salles au Centre municipal;

**ATTENDU** que la tarification pour la location de la grande salle a été statuée en fonction de l'utilisation ou non de la cuisine;

**ATTENDU** que la porte de la cuisine de la grande salle est désormais verrouillée en permanence lorsqu'elle n'est pas utilisée;

**ATTENDU** que les interrupteurs de lumières pour la partie Est de la grande salle se trouvent dans la cuisine, et que le seul appareil téléphonique s'y trouve également;

**ATTENDU** que les personnes qui louent la grande salle sans la cuisine n'ont pas accès aux interrupteurs de lumières ni au téléphone en cas d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que cette problématique avait été omise lors de l'élaboration de la nouvelle tarification et des conditions de location exigeant de verrouiller la porte de la cuisine si celle-ci n'est pas utilisée par les locataires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal statue que deux (2) clés seront remises au responsable de la réservation de la salle au Centre municipal soit, la clé de la porte de la cuisine même si cette dernière n'est pas utilisée afin de donner accès aux lumières et au téléphone et la clé de la porte d'entrée. Ces deux (2) portes devront être barrées au départ des personnes qui ont loueront la salle.

**Résolution n° 19-05-158**

**Mandat à l'agente de développement et détermination des actions prioritaires**

**ATTENDU** les municipalités doivent déterminer les projets qui seront à travailler et d'en établir les priorités d'action;

**ATTENDU** ces projets doivent être cités dans le *Plan de développement et de positionnement stratégique* de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**Que** le conseil ajoute à son Plan de développement stratégique le point 6 à l'*Objectif 17 Maintenir et développer les événements offrant un loisir aux familles et aux aînés*;

**Que** le conseil mandate madame Julie Mainville, agente de développement de la municipalité, pour travailler sur le nouveau point ajouté au *Plan de développement et de positionnement stratégique* soit : **17.6 Soutenir le projet de Hockey-Luge**;

**Que** le conseil autorise madame Julie Mainville, à travailler avec tous les organismes qui en font la demande directement auprès d'elle dans ce projet.

**Résolution n° 19-05-159**

**Utilisation sécuritaire des appareils et des accessoires d'exercices au Studio Santé Desjardins**

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle a contribué financièrement à la mise en place d'un studio d'exercice accessible à ses citoyens;

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle est couverte par des assurances, les accidents-incidents pouvant provoquer des blessures corporelles mineures ou majeures;

**ATTENDU** qu'il n'y a pas de surveillance des utilisateurs du Studio Santé Desjardins;

**ATTENDU** qu'il peut arriver qu'il y ait un seul utilisateur au Studio Santé Desjardins;

**ATTENDU** qu'il n'y a pas de système d'appel au secours en cas d'accidents-incidents;

**ATTENDU** qu'il n'y a pas d'instructions aux usagers liées à l'utilisation sécuritaire des appareils d'exercices;

**ATTENDU** que la Municipalité est préoccupée pour la sécurité des utilisateurs de son studio et que les mesures de préventions sont nécessaires pour éviter des blessures corporelles évitables par une utilisation adéquate du service;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson afin de vérifier auprès de nos assurances, nos couvertures de protection au cas d'un accident-incident d'un usager.

**QUE** le conseil municipal demande à l'agente de développement d'élaborer un plan de mesures de sécurité sur l'utilisation par les usagers du studio pour la séance régulière du conseil prévue en juin 2019 (exemple : formation des usagers sur le fonctionnement des appareils et accessoires, dépliants avec les instructions de sécurité ou affichettes, système d'appel en cas d'urgence, les mesures de surveillance, la disponibilité d'un défibrillateur automatique, les mesures d'hygiène du studio, des appareillages, des accessoires, l'âge limite inférieure et supérieure des utilisateurs par appareillage ainsi que les accessoires, l'obligation d'avoir un accompagnateur et toute autre mesure possible)

**Résolution n° 19-05-160**

**Participation aux assemblées extraordinaires par voie électronique**

**CONSIDÉRANT** que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir quorum en la présence physique des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

**CONSIDÉRANT** que dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ces membres du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire, d'être entendu par les autres membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait une prise de décision rapide au conseil municipal lorsque cette dernière est urgente ou pressante;

**CONSIDÉRANT** que le conseil en entier doit participer à la séance extraordinaire par ce mode de communication, les résolutions adoptées doivent être unanimes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure pour cause de manque d'information sur la faisabilité et la légalité de cette procédure.

**Résolution n° 19-05-161**

**Proposition d'un poste d'agent de développement en milieu communautaire**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'affichage pour le poste d'agent(e) de développement en milieu communautaire à 35 heures semaine;

**QUE** le *Comité des ressources humaines* fera la description des différentes tâches et déterminera les conditions de travail liées au poste.

**Résolution n° 19-05-162**

**Adoption de la Politique relative à l'appréciation du rendement de la direction générale**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate le *Comité des ressources humaines* pour analyser la « Politique relative à l'appréciation du rendement de la direction générale » et par la suite, que le *Comité des ressources humaines* fasse ses recommandations au conseil municipal.

**Résolution n° 19-05-163**

**Proposition de modifications au Guide de référence des employés municipaux concernant les mesures disciplinaires**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate le *Comité des ressources humaines* pour analyser la proposition de modifications au *Guide de référence des employés municipaux* concernant les mesures disciplinaires, et par la suite, que le *Comité des ressources humaines* fasse ses recommandations au conseil municipal.

**Résolution n° 19-05-164**

**Proposition de modifications au contrat de travail du directeur général**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate le *Comité des ressources humaines* pour analyser la proposition de modifications au contrat de travail du directeur général, et par la suite, que le *Comité des ressources humaines* fasse ses recommandations au conseil municipal.

**Résolution n° 19-05-165**

**Proposition de modifications au Guide de référence des employés municipaux concernant la gestion des heures supplémentaires**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate le *Comité des ressources humaines* pour analyser la proposition de modifications au *Guide de référence des employés municipaux* concernant la gestion des heures supplémentaires, et par la suite, que le *Comité des ressources humaines* fasse ses recommandations au conseil municipal.

**Résolution n° 19-05-166**

**Proposition d'un sondage à envoyer à la population concernant la rationalisation des dépenses pour 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal reporte le point pour cause d'un manque d'informations.

**Résolution n° 19-05-167**

**Proposition de mandats à déléguer au titulaire du poste d'agent(e) de développement en milieu communautaire (ancien poste coordonnateur des loisirs)**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate le *Comité des ressources humaines* pour analyser la proposition de mandats au titulaire du poste d'agent(e) de développement en milieu communautaire, et par la suite, que le *Comité des ressources humaines* fasse ses recommandations au conseil municipal.

→ **EMPLOYÉS**

**Résolution n° 19-05-168**

**Embauche d'une préposée à la bibliothèque de Palmarolle**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche de madame Line Mercier pour en tant que préposée à la bibliothèque municipale à raison de 12 heures par semaine.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

*Aucun avis de motion n'a été énoncé.*

→ **PAROLE AU PUBLIC**

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Le conseil municipal a reporté la discussion concernant le calendrier de l'horaire planifié du bureau municipal en période estivale (*Règlement n° 240*).

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 19-05-169**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 22 heures et 10 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Louisa Gobeil  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Carole Samson  
Directrice générale, secrétaire-trésorière